

COMMUNE DE LACROIX-BARREZ  
MAIRIE

12600 LACROIX-BARREZ

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Lacroix-Barrez, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean DELMAS, Maire.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> avril 2021

**Etaient présents** : DELMAS Jean, RAYROLLES Serge, BAILLY François, BLANC Julien, BONNET Thérèse, CHAUVEY Jérôme, COUDOUEL Roger, DELPUECH Frédéric, GUIMONTEIL Lucien, GUIMONTEIL Raymond, LALO Claude, LE GRAS Thierry, LEVEQUE Anne-Marie, PINQUIER Valérie, DELMAS Solange.

Madame Valérie PINQUIER a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 février. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs délibérations ont été rajoutées à l'ordre du jour.

### **1 – Approbation du Compte de Gestion, Commune.**

Approbation du Compte de Gestion de Monsieur Aissa MAKHLOUF, Receveur, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean DELMAS, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020. Celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

## **2 – Approbation du Compte de Gestion, Lotissement.**

Approbation du Compte de Gestion de Monsieur Aissa MAKHLOUF, Receveur, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean DELMAS, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019. Celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

## **3 - Approbation du Compte de Gestion, Assainissement.**

Approbation du Compte de Gestion de Monsieur Aissa MAKHLOUF, Receveur, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean DELMAS, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020. Celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

#### **4 – Approbation du Compte Administratif, Commune 2020.**

Sous la présidence de M. Serge RAYROLLES, 1<sup>er</sup> Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

##### ***Fonctionnement***

Dépenses	581 611.38 €
Recettes	897 136.13 €

Excédent de clôture :	315 524.75 €
Excédent report 2019 :	305 963.51 €
Excédent total :	621 488.26 €

##### ***Investissement***

Dépenses	497 536.67 €
Recettes	739 920.46 €
Restes à réaliser dépenses :	866 582.90 €

Excédent de clôture :	242 383.79 €
Excédent report 2019 :	468 944.76 €
Excédent total :	711 328.55 €

Hors de la présence de M. Jean DELMAS, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

## **5 - Approbation du Compte Administratif, Lotissement 2020.**

Sous la présidence de M. Serge RAYROLLES, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Lotissement 2020 qui s'établit ainsi :

### ***Fonctionnement***

Dépenses	3 732.22 €
Recettes	1 400.00€

Résultat de clôture	- 2 332.22 €
Report 2019	- 35 014.23 €
Déficit total	- 37 346.45 €

### ***Investissement***

Dépenses	4 071.48 €
Recettes	0.00 €
Report 2019	16 930.59 €
Résultat de clôture	12 859.11 €

Hors de la présence de M. Jean DELMAS, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du Lotissement 2020.

## **6 - Approbation du Compte Administratif, Assainissement 2020.**

Sous la présidence de M. Serge RAYROLLES, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif d'Assainissement 2020 qui s'établit ainsi :

### ***Fonctionnement***

Dépenses	17 964.73 €
Recettes	60 008.19 €
Excédent de clôture :	42 043.46 €
Excédent report 2019 :	34 103.56 €
Excédent total :	76 147.02 €

### ***Investissement***

Dépenses	26 965.28 €
Recettes	50 588.35 €
Excédent de clôture :	23 623.07 €
Déficit 219 :	- 3 677.00 €
Excédent total :	19 946.07 €

Hors de la présence de M. Jean DELMAS, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Assainissement 2020.

## 7 – Affectation de résultats BP Commune

### BP COMMUNE

### DELIBERATION N° 2021DL070414 DU 07/04/2021 CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

Le 07/04/2021, réuni sous la présidence de Monsieur DELMAS Jean, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 621 488.26€

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SI En 2020 -1068	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2020  D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	242 383.79 €		468 944.76 €	866 582.29 € - €	866 582.29 €	155 253.74 €
FONCT	315 524.75 €	344 000.00 €	649 963.51 €			621 488.26 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	<b>621 488.26 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) REC SI	<b>155 253.74 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	<b>188 746.26 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 00) REC SF	<b>277 488.26 €</b>
Ligne 001: <b>711 328.55 €</b> DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif	
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	<b>344 000.00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait à Lacroix-Barrez  
Le 07/04/2021

Délibéré par le Conseil Municipal  
Le 07/04/2021

Cachet et signature

Nombre de membres en exercice : 15  
Présents : 15  
Suffrages exprimés : 15  
Abs : 0 Pour : 15 Contre : 0

Date de la convocation : 01/04/2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/04/2021

## 8- Affectation de résultats BP Assainissement :

### BP ASSAINISSEMENT

#### DELIBERATION N° 2021DL070415 DU 07/04/2021 CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

Le 7 avril 2021, réuni sous la présidence de Monsieur DELMAS Jean, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 76 147.03 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SI En 2020 -1068	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
			CLOTURE DE L'EXERCICE 2019	REALISER 2020	RESTES A REALISER	PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	23 623.07 €		3 677.96 €	- € - €	- €	19 945.11 €
FONCT	42 043.46 €	38 677.96 €	72 781.52 €			76 147.02 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	<b>76 147.02 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	REC SI - €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
<b>Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)</b>	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	REC SF 76 147.02 €
Ligne 001= 19 945.11 € DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif	
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait à Lacroix-barrez  
Le 07/04/2021

Délibéré par le Conseil Municipal  
Le 07/04/2021

Cachet et signature

Nombre de membres en exercice : 15  
Présents : 15  
Suffrages exprimés : 15  
Abs : 0 Pour : 15 Contre : 0

Date de la convocation : 01/04/2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/04/2021

## 9 - Vote des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2021

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de délibérer pour fixer les taux d'imposition des taxes foncières locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : décide d'augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 de 1.5% soit :

- Foncier bâti = 28.50%
- Foncier non bâti = 42.88%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

**Article 2** : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

### **10 - Approbation du Budget Primitif Principal**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif Principal arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 10 mars 2021, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 047 988.26 €

Dépenses et recettes d'investissement : 3 166 644.58 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 047 988.26 €	1 047 988.26 €
<b>Section d'investissement</b>	3 166 644.58 €	3 166 644.58 €
<b>TOTAL</b>	4 214 632.84 €	4 214 632.84 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances du 10 mars 2021,

Vu le projet de budget primitif Principal,

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le budget primitif Principal arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 047 988.26 €	1 047 988.26 €
<b>Section d'investissement</b>	3 166 644.58 €	3 166 644.58 €
<b>TOTAL</b>	4 214 632.84 €	4 214 632.84 €

### **11 - Approbation du Budget Primitif Lotissement**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif du Lotissement arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 10 mars 2021, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 188 403.57 €

Dépenses et recettes d'investissement : 147 490.86 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	188 403.57 €	188 403.57 €
<b>Section d'investissement</b>	147 490.86 €	147 490.86 €
<b>TOTAL</b>	<b>335 894.43 €</b>	<b>335 894.43 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances du 10 mars 2021,  
Vu le projet de budget primitif du Lotissement,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif du Lotissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	188 403.57 €	188 403.57 €
<b>Section d'investissement</b>	147 490.86 €	147 490.86 €
<b>TOTAL</b>	<b>335 894.43 €</b>	<b>335 894.43 €</b>

## **12 - Approbation du Budget Primitif Assainissement**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif d'assainissement arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 10 mars 2021, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 97 215.90 €

Dépenses et recettes d'investissement : 119 506.34 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	97 215.90€	97 215.90 €
<b>Section d'investissement</b>	119 506.34 €	119 506.34€
<b>TOTAL</b>	<b>216 722.24 €</b>	<b>216 722.24 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances du 10 mars 2021,  
Vu le projet de budget primitif d'Assainissement,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif d'Assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,



	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	97 215.90 €	97 215.90 €
<b>Section d'investissement</b>	119 506.34 €	119 506.34 €
<b>TOTAL</b>	216 722.24 €	216 722.24 €

### **13 - Subventions de fonctionnement versées aux associations.**

Conformément à la prévision inscrite au budget 2021 voté le 7 avril 2021 par la Commune de Lacroix-Barrez, le Conseil Municipal décide de verser les subventions pour les associations suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions versées en 2020</b>	<b>Proposition et Vote 2021</b>	<b>Vote</b>		
			<b>Abs</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>
A.A.P.P.M.A du Carladez	100 €	150 €		15	
A.P.E. de Lacroix-Barrez	4 000 €	2 000 €		15	
A.P.E. du collège du Carladez	0 €	400 €		15	
ACCA de Lacroix-Barrez	0 €	300 €		15	
ADMR	0 €	500 €		15	
AFM Téléthon	0 €	0 €		15	
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Carladez	519 €	519 €		15	
Assistants maternelles du Carladez	150 €	150 €		15	
Basquet club du Carladez	100 €	100 €		15	
Comité de jumelage Lacroix-Barrez/Tréflez	800 €	800 €		15	
Croix Rouge de Mur-de-Barrez	515 €	515 €		15	
Cyclo-Club du Carladez	250 €	250 €		15	
Espérance Barrézienne	1 000 €	1 000 €		15	
FSE du Collège du Carladez	0 €	0 €		15	
Le Fraysse	0 €	0 €		15	
Le Valadou	300 €	400 €		15	
Loisirs et Culture en Carladez	243 €	81 €		15	
Magma à la Pierre	800 €	500 €		15	
Marcheurs du Carladez	150 €	210 €		15	

Résidence du Parc de la Corette	0 €	0 €	15
Ski-Club Barrézien	200 €	200 €	15
Lycée Georges Pompidou	100 €	100 €	15
Sportive du Collège	510 €	135 €	15
<b>Total</b>	<b>9 737 €</b>	<b>8 310 €</b>	

Ces dépenses seront imputées à l'article 6574.

- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

#### **14 - Plan de financement « 11<sup>ème</sup> logement Maison RIOM »**

Monsieur le Maire informe le Conseil du plan de financement qui doit être approuvé par le Conseil. Voici le plan de financement que M le Maire soumet au vote :

LOTS	ENTREPRISES	TRAVAUX	DONT RENOVATION ENERGETIQUE	DONT VALORISATION PATRIMOINE
		Montant HT	Montant HT	Montant HT
Maçonnerie	SARL Fournler	8 740.60 €	1 795.50 €	4 510.00 €
Charpente, structure bols	SARL Charles Charpente BS	18 752.45 €	9 552.00 €	6 995.20 €
Couverture, zinguerie	EURL Chauvey	11 003.40 €	2 221.00 €	5 325.60 €
Menuiseries ext	SARL Comby	4 154.00 €	4 154.00 €	
Menuiseries Int	SAS Bras Turlan	6 322.78 €	148.05 €	
Plâtrerie, Isolation	SAS Delpon	3 375.86 €	1 816.90 €	
Peinture	SAS Gaston Père & Fils	2 764.50 €		
Revêtements collés	SAS Gaston Père & Fils	1 080.50 €		
Carrelage, faïence	SARL Sanhes & Fils	3 051.10 €	1 024.10 €	
Electricité	SARL Elit	7 746.32 €	119.83 €	
Plomberie, sanitaire	EURL Romieu	6 618.51 €		
Chauffage, ventilation	EURL Romieu	8 283.79 €	8 283.79 €	
<b>MONTANT TOTAL TRAVAUX</b>				
HT		<b>81 893.81 €</b>	<b>29 115.17 €</b>	<b>16 830.80 €</b>
TVA 20%		<b>16 378.76 €</b>	<b>5 823.03 €</b>	<b>3 366.16 €</b>
<b>MONTANT TOTAL TRAVAUX</b>				
TTC		<b>98 272.57 €</b>	<b>34 938.20 €</b>	<b>20 196.96 €</b>

FINANCEURS	MONTANT HT	MONTANT TTC
DETR	25 473.45 €	30 568.14 €
DEPARTEMENT	12 284.07 €	14 740.88 €
REGION	12 284.07 €	14 740.88 €
AUTOFINANCEMENT	31 852.22 €	38 222.67 €
<b>TOTAL</b>	<b>81 893.81 €</b>	<b>98 272.57 €</b>

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette décision et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à ce dossier.

### **15 - Don pour l'acquisition d'un pont bascule**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et 2311-7 ;

Considérant que les textes ainsi que la jurisprudence permettent aux collectivités locales via des dons d'apporter leur concours financier à d'autres collectivités territoriales dès qu'un intérêt local serait de nature à justifier leur participation à l'opération envisagée ;

Considérant que la commune de Taussac souhaite acquérir un pont bascule sur son territoire pour un coût global de 10 000 euros, mais qu'elle est dans l'incapacité financière de réaliser par elle-même cette opération ;

Considérant que la communauté de communes Aubrac, Caladez et Viadène n'est pas compétente pour intervenir dans cette opération ;

Considérant que le pont bascule doit être regardé comme participant à un service public pour la population des communes de Brommat, Lacroix-Barrez, Murols, Mur-de-Barrez et Thérondels ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le don de 1 657 euros à la commune de Taussac en vue de l'achat du pont bascule situé sur son territoire ;
- Affirme que le don est accordé sous réserve de la signature de la convention d'entente pour la gestion du pont bascule, de sa non dénonciation par la commune de Taussac jusqu'au prochain renouvellement général des conseillers municipaux et de la non aliénation de l'immeuble par la Commune pendant une période de 10 ans ;
- Autorise M le Maire à signer toute pièce afférente au dossier et permettant la bonne exécution de cette décision.

### **16 - Convention d'entente**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5221-1 ;

Considérant que la commune de Taussac a fait l'acquisition d'un pont bascule sur son territoire ; que ce pont bascule présente un intérêt pour la population des communes de Brommat, Lacroix-barrez, Mur-de-Barrez, Murols et Thérondels ;

Considérant que l'opération immobilière n'a pu être réalisée que grâce au concours financier de ses communes partenaires via des dons ;

Considérant qu'il est utile pour l'ensemble des communes puissent s'associer afin de partager le coût financier que représente cet équipement et ce, afin de favoriser la réalisation de la

mission d'intérêt public local que représente pour la population la possibilité d'utiliser le pont bascule ;

Considérant qu'une convention d'entente fondée sur l'article L 5221-1 susvisé afin de privilégier une démarche intercommunale pour gérer le fonctionnement de cet équipement doit être signée par l'ensemble des parties prenante à l'opération ; les communes doivent participer au financement du pont à bascule au prorata de leur population dès qu'il sera constaté un déficit d'exploitation ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le cadre financier et fonctionnel de l'utilisation collective du pont bascule ;
- Autorise M le Maire à signer la convention ci-annexée, ainsi que tout avenant relatif à cette convention et à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

#### **17 - Rémunération de Mme VIGNOLO Nadine**

Monsieur le Maire fait part au Conseil du montant de la rémunération de Mme VIGNOLO Nadine, animatrice des sentiers de l'imaginaire pendant sa mise à disposition de la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène.

Madame Vignolo percevra 20.55 euros brut de l'heure soit un salaire pour 4 semaines de 2 877 euros.

Le conseil vote à l'unanimité

#### **18 - Désignation du délégué au Groupement Forestier de Taussac**

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'un délégué doit être nommé pour représenter la commune au sein du Groupement Forestier de Taussac suite aux élections municipales.

Monsieur Thierry LE GRAS est désigné comme délégué

Le conseil vote à l'unanimité

#### **19 - Biens Sectionnaires du Castelet/le Bosc**

Monsieur le Maire fait part au Conseil que Madame Jeanine BLANC par courrier en date du 11 mars 2021 déclare ne plus vouloir exploiter la parcelle de 2ha50a du sectionnaire du Castelet à compter de la réception de son courrier. Madame PRAT souhaite reprendre l'exploitation de la parcelle de Mme BLANC à compter du 11 mars 2021.

Il fait part à l'assemblée également que Madame PRAT Huguette qui exploite la parcelle de 1ha43a83ca prendra sa retraite à 62 ans révolus et donc n'exploitera plus cette parcelle du sectionnaire du Castelet.

M le Maire indique que Monsieur COMBY Francis souhaite exploiter au départ à la retraite de Mme Prat, ladite parcelle.

M le Maire demande au Conseil :

- Donner son accord pour libérer Mme Blanc de sa parcelle
- Donner son accord pour la reprise de la parcelle de Mme BLANC par Mme PRAT
- Donner son accord pour que M Comby puisse reprendre la parcelle de Mme Prat au départ à la retraite de celle-ci.

Le conseil vote à l'unanimité

Suite à un différent d'opinion sur une question diverse posée à ce moment de la séance, Mme Valérie PINQUIER quitte la salle.

Madame Claude LALO est nommée secrétaire de séance.

#### **20 - Remboursement de la concession de Mme SOUQUET**

Monsieur le Maire fait part au Conseil que Mme SOUQUET Solange demande à la municipalité le remboursement de la concession au colombarium dont elle a fait acquisition le 14 novembre 2016.

En effet, Mme Souquet ne souhaite plus être inhumée dans le colombarium mais dans la tombe de son mari.

M le Maire demande au Conseil l'autorisation pour effectuer le remboursement de cette concession soit 550 euros.

Le conseil vote à l'unanimité

#### **21 - Plan de financement « Maison d'Assistants Maternelles » (MAM).**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la construction d'une Maison d'Assistants Maternelles derrière l'école. Le plan de financement doit être approuvé par le Conseil.

Voici le plan de financement que M le Maire soumet au vote

LOTS	CONSTRUCTION	AMENAG EXT	TOTAL
Gros œuvre	35 000.00 €	4 000.00 €	39 000.00 €
Charpente, structure bois & couverture Zinc	72 000.00 €		72 000.00 €
Menuiseries ext alu, Serrurerie	25 000.00 €	6 000.00 €	31 000.00 €
Menuiseries bois	27 500.00 €		27 500.00 €
Plâtrerie, isolation, faux plafonds	28 500.00 €		28 500.00 €
Electricité	25 000.00 €		25 000.00 €
Plomberie, sanitaire, chauffage, VMC	42 000.00 €		42 000.00 €
Revêtements de sol souple, carrelage	13 500.00 €		13 500.00 €
Peinture	9 500.00 €		9 500.00 €
<b>Total travaux HT</b>	<b>278 000.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>288 000.00 €</b>
<b>Coûts associés</b>		Maîtrise d'œuvre	29 000.00 €
		Etude géotechnique G2 + G4	3 400.00 €
		Bureau de contrôle	7 200.00 €
		Frais divers, assurances, appel d'offres, imprévus	14 400.00 €
		<b>Total HT coûts associés</b>	<b>54 000.00 €</b>
		<b>MONTANT TOTAL CREATION HT</b>	<b>342 000.00 €</b>
		TVA 20%	68 400.00 €
		<b>MONTANT TOTAL OPERATION TTC</b>	<b>410 400.00 €</b>
<b>FINANCEURS</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>MONTANT TTC</b>	
DETR	85 500.00 €	102 600.00 €	
DEPARTEMENT	85 500.00 €	102 600.00 €	
COM COM ACV	34 200.00 €	41 040.00 €	
REGION	34 200.00 €	41 040.00 €	
AUTOFINANCEMENT	102 600.00 €	123 120.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>342 000.00 €</b>	<b>410 400.00 €</b>	

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette décision et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à ce dossier.

#### **Informations et questions diverses :**

Au début de la mise en place des radars pédagogiques, un ralentissement des véhicules a été remarquée. Malheureusement, après plusieurs mois, nous remarquons une ré-augmentation de la vitesse. La proposition à l'époque d'installer des feux rouges n'avait pas fait l'unanimité voulant d'abord expérimenter l'effet des radars. A l'heure d'aujourd'hui ils semblent nécessaires. On va donc se rapprocher de l'entreprise pour les faire installer.

Pourquoi les chemins entre Bars/Fraysse ne sont pas baliser ? Vois avec l'association « les marcheurs du Carladez » pour le mettre en place.

La vente du bois coupé par M Prunet à Cayrac sera versée à l'association de Cayrac.

Le début des travaux de la MAM est prévu en septembre pour une ouverture en janvier 2022.

M le Maire a reçu l'association « Age et Vie » qui propose de construire des maisons individuelles pour personnes âgées. Ils ont besoin de 3 000m<sup>2</sup>. La location serait comprise entre 1400 et 1600 euros/ mois.

Pouvons-nous démolir le mur qui servait au tennis à côté du city-stade car c'est une verrue et pourquoi pas installer un espace vélo/skate comme à Saint-Amans ? Oui pour la démolition et prendre contact avec la mairie de Saint-Amans pour savoir quelle entreprise et combien.

Concernant les abattoirs de Sainte-Geneviève : c'est le tribunal qui doit prendre la décision du repreneur. LA Région et la Com Com sont pour Beauvallet qui souhaite reprendre les salariés et faire évoluer ce site.

Réserve de la Prade : une réunion d'information aux agriculteurs est prévue le 9 avril à 11h. Possibilité d'ouvrir l'accès aux artisans et privés ? Facile d'informer les artisans mais pour le public comment faire ? Facebook site ? Pour les subventions : pas possible avec le Département et la Com Com, voir UNICOR, la RAGT, CRCA. Un rdv est fixé avec Mme le maire de Saint-Hippolyte le 14/04. On part sur la création d'une association pour gérer la réserve avec un règlement intérieur. En hiver il faudra arrêter la pompe. Une réserve de 50 000 L a été retenue.

Sectionaux : pour avoir la possibilité d'exploiter les sectionaux il faut que l'exploitant ait son siège social à Lacroix-Barrez.

Dominique BOS demande s'il peut aller prendre de l'eau à la sortie de l'étang de La Fage ? Non, le conseil décide qu'il n'autorise aucun privé à aller se servir à la sortie de l'étang. Que celle-ci est réservée aux agriculteurs de la section. Pour les besoins privés, la source de la Fage est ouverte.

